

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Les aides des collectivités territoriales  
& de l'État

**PRÉAMBULE :**  
**LES PRÉALABLES REQUIS POUR FAIRE**  
**UNE DEMANDE D'AIDE**

**LE DEMANDEUR :**

- Nécessité d'une structure juridique (association, SCOP, etc.)
- Avoir un code APE (Activité Principale Exercée) correspondant à son activité
- Respect des normes juridiques et professionnelles, de sa convention collective (CCNEAC, CCNSVP)
- Avoir une licence d'entrepreneur de spectacles : obligation de déclaration en ligne

## PRÉAMBULE : LES PRÉALABLES REQUIS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE

### LE DISPOSITIF :

- A qui s'adresse-t-on ?
- Critères d'éligibilité du demandeur (année d'existence ? implanté en région ? Employeur ?)
- Critère d'éligibilité du projet (dates de mise en œuvre ? nombre de représentations ? )
- Dépenses éligibles
- Montant de l'aide : plafond, pourcentage du budget global, rapport aux autres aides ou aux recettes propres
- Documents à fournir (statuts, inscription au tribunal, lettre d'engagement, contrats signés, etc.)
- Deadline

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## **FORMULER SON PROJET :**

- Objectif(s) artistique(s), étape dans le parcours pro, dimension pédagogique, etc.
- Description du contenu
- Déroulement : calendrier, phases de réalisation, lieux
- Acteurs : compositeur.trice, artistes-interprètes, directeur.trice artistique, technicien.ne.s, etc.
- Partenariats : mise à dispo. d'un lieu, aide à la comm., accueil de concert
- Moyens mis en œuvre : technique, communication, etc.
- Indicateurs d'évaluation (fréquentation, perspective de diffusion, etc.)

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## **ESTIMER LE COÛT DE SON PROJET – LES DEPENSES (OU CHARGES) :**

- Salaires : combien de personnes à rémunérer, à quelle hauteur (⚠️ minimas conventionnels), sur quelle durée  
→ Salaire brut + charges patronales (≠ salaire net)
- Achats spécifiques au projet : matériel technique, accessoires, décors, costumes, fournitures admin.
- Locations : matériel, véhicule, salle, studio
- Déplacements, repas, hébergements
- Frais administratif : gestionnaire de paie, comptable
- Communication : graphisme, impression, réseaux sociaux, insertion presse, attaché.e presse

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## **LES RECETTES (OU PRODUITS) :**

### ***Recettes propres***

- Vente de spectacles : Combien de dates, quel tarif (au moins le coût plateau)
- Billetterie (dans le cadre d'une coréalisation ou d'une autoproduction)
- Vente de produits annexes : disques, T-Shirts, affiches, recettes de bar, etc.

### ***Subventions***

- Subventions collectivités publiques
- Aides des OGC (Organisme de Gestion Collective : SACEM, Spedidam, etc.)
- Soutiens privés (Fondations, entreprises)

### ***Autres produits***

- Dons manuels
- Cotisations

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## **LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - VALORISATION**

- Dons en nature : repas
- Mise à disposition gratuite de biens et de prestations : locaux, matériel, transport
- Personnel bénévole : technicien.ne, agent de sécu., etc.

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## QUELQUES CONSEILS SUR LE MONTAGE BUDGETAIRE

- Chiffrer au plus juste, ne pas trop gonfler
  - Conserver le détail de ses calculs
  - Une aide ne couvre pas l'intégralité d'un projet
  - Une subvention ne doit généralement pas dépasser 50% du budget global (comprise en moyenne entre 15 et 50%)
- ⚠ Un budget prévisionnel doit être équilibré ; Charges = Recettes

# FORMULER, CHIFFRER ET EVALUER SON PROJET

## L'EVALUATION – LE BILAN

### *Évaluation qualitative et quantitative :*

- Bilan artistique
- Partenariats et collaborations développés
- Public : qui, combien
- Communication, relai médiatique
- Bilan financier : pouvoir expliquer les éventuels écarts

# LES AIDES PUBLIQUES **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**

- Elu.e.s
- Chargé.e.s de mission à rencontrer en amont
- Comité d'experts, commissions
- Conseil municipal, régional, etc.

# LES AIDES PUBLIQUES LA VILLE DE STRASBOURG

**Positionnement :**

- Ancrage territorial
- Rayonnement

**Interlocuteurs :** Valérie Bach (jazz et musiques actuelles) et Coline Herrmann (musique contemporaine et danse)

**Dépôt des dossiers :** 30 septembre N – I

**Critères :**

- Être constitué en association
- Au moins 2 ans d'activité artistique
- Partenariats, environnement professionnel
- Activité sur le territoire
- Diffusion hors de Strasbourg
- Emploi
- Part d'auto-financement ou de recettes propres
- Un plus : l'action culturelle

# LES AIDES PUBLIQUES LA VILLE DE STRASBOURG

## L'AIDE A LA CREATION

- Montant de l'aide : jusqu'à 15% du budget total dans la limite de 12 000 €
- 1 année sur 2
- Au moins une date dans l'EMS

## L'AIDE AU DEPLACEMENT SUR UN FESTIVAL

- 50 % des frais de transport et hébergement dans la limite de 3 000 €

# LES AIDES PUBLIQUES LA VILLE DE STRASBOURG

## **L'AIDE AUX STRUCTURES DE DIFFUSION (labels, fédérations, festivals)**

- Montant de l'aide : jusqu'à 15% du budget total dans la limite de 15 000 €
- Durée minimale pour un festival : 2 jours
- Au moins une date dans l'EMS
- Place de la scène locale

# LES AIDES PUBLIQUES LA VILLE DE STRASBOURG

## **CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT (3 ans) :**

- Accompagne une étape de la vie professionnel d'un artiste
- Avoir un bilan et un projet solides création / diffusion / action culturelle
- Projet : au moins une création, accroissement de la diffusion nationale et internationale, renforcement des moyens de production et d'administration, action culturelle
- 15000 € / an sur 3 ans
- Renouvelable 1 fois

# LES AIDES PUBLIQUES LA CEA

## **Positionnement :**

- Maillage territorial, vie culturelle de proximité
- Inclusion sociale par la culture
- Accessibilité

**Interlocutrices :** Katia Wartelle, Muriel Gouterot

**Dépôt des dossiers :** variable

## **Critères :**

- Association, coopérative
- Action sur le territoire alsacien
- Action culturelle (publics prioritaires : collégiens et les personnes éloignées de l'offre culturelle)
- 1 projet par an et par structure
- Incompatibilité des dispositifs entre eux

# LES AIDES PUBLIQUES LA CEA

## L'AIDE A LA DIFFUSION

### *Artistes professionnels :*

- Programmation dans au moins 4 communes ou sur plusieurs dates dans un site patrimonial
- Actions de médiation

### *Artistes amateurs :*

- Encadrement par des professionnels
- Programmation dans au moins 2 communes ou sur plusieurs dates dans un site patrimonial

**Deadline** : 15 janvier pour l'année en cours (⚠️ risque de changer)

# LES AIDES PUBLIQUES LA CEA

## L'AIDE A LA CREATION

- Pros : diffusion dans au moins 4 communes
- Amateurs encadrés par des pros : diffusion dans au moins 2 communes

### ***Remplir au moins 2 des critères suivants :***

- Actions de médiation
- Implantation sur le territoire (actions en faveur de la population locale et/ou partenariat avec des acteurs locaux)
- Accompagnement d'artistes en voie de professionnalisation
- Intégration d'une dimension transfrontalière ou européenne
- Valorisation de la culture alsacienne

**Deadline** : 15 avril pour l'année en cours (⚠️ risque de changer)

# LES AIDES PUBLIQUES LA CEA

## L'AIDE AU FESTIVAL

- Dimension événementielle
- Au moins 2 jours
- Participation significative de la collectivité d'accueil
- Démarche éco-responsable

### **Remplir au moins 2 des critères suivants :**

- Actions de médiation
- Implantation sur le territoire (actions en faveur de la population locale et/ou partenariat avec des acteurs locaux)
- Intégration d'une dimension transfrontalière ou européenne
- Mise en valeur d'artistes alsaciens ou de la culture alsacienne
- Organisation de rencontres professionnelles

**Deadline** : 15 janvier pour l'année en cours (⚠️ risque de changer)

Juin 2022

# LES AIDES PUBLIQUES LA CEA

## **L'AIDE AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (pratiques amateurs)**

- Ateliers de pratique artistique, animés par des intervenants professionnels
- Dimension artistique (≠ animation, loisirs)
- Minimum : 15 heures d'activité
- Collaboration avec des partenaires du territoire

**Interlocuteur.trice.s** : Martine Fleith, Romain Gallissot, Fatia Ziane

**Deadline** : 15 avril pour l'année en cours (⚠️ risque de changer)

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## **Positionnement :**

- Rayonnement
- Emploi

**Interlocuteurs :** Laura Dupré (jazz et musiques actuelles) et Laurence Romary (musique contemporaine)

**Dépôt des dossiers :** variable

## **Critères :**

- Au moins 2 ans d'activité artistique régulière
- Avoir un plan de diffusion
- Justifier de partenaires professionnels

⚠ Si le budget réalisé < 80% budget prévisionnel → proratisation de la subvention

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## L'AIDE A LA CREATION

- Montant de l'aide : jusqu'à 30% du budget total dans la limite de 20 000 €
- Premières représentations dans un même lieu

**Deadline** : 30 novembre N-1

## L'AIDE A LA DIFFUSION

- Montant de l'aide : jusqu'à 30% du budget total dans la limite de 10 000 €
- Si aide à la création : 3 représentations + dépôt au fil de l'eau
- Si pas d'aide à la création : 8 représentations + 2 dates de dépôts par an (généralement 30/03 et 30/10)
- Tournée pas uniquement autoproduite
- Hors Avignon

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## L'AIDE AUX OUTILS DE PROMOTION

- Montant de l'aide : 50% coûts de conception et de fabrication de l'outil dans la limite de 7 500 €
- Avoir une actualité
- Pas de commercialisation du support
- Non éligibles : flyers, affiches, tracts.
- Avoir déjà eu une aide de la région
- Dépôt au fil de l'eau

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## L'AIDE A L'EMERGENCE

- Artiste parrainé par une structure culturelle professionnelle (équipement pro., équipe constituée)
- Porté soit par l'artiste, soit par le parrain
- Projet sur plusieurs saisons rédigé conjointement
- Avoir un répertoire constitué de compositions originales
- Avoir au moins 3 titres enregistrés

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

- Structure ayant son siège en région depuis au moins 3 ans
- Aide sur 3 ans plafonnée à 30 000 € / an
- Avoir bénéficié d'au moins 3 des aides précédentes de la Région
- Reconnaissance régionale voire nationale, évolution de la structuration administrative, environnement pro solide
- Au moins 15 représentations sur les 3 dernières années et de même sur les 3 prochaines

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## LE CONVENTIONNEMENT

- Structure ayant son siège en région depuis au moins 3 ans
- Aide sur 3 ans plafonnée à 50 000 € / ans
- Avoir bénéficié au moins de 3 des aides précédentes de la Région
- Reconnaissance régionale, nationale voire internationale, structuration administrative, environnement pro solide
- Au moins 20 représentations sur les 3 dernières années et de même sur les 3 prochaines

# LES AIDES PUBLIQUES LA REGION GRAND EST

## **SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE DE PROXIMITÉ - DIVA'P**

- Manifestions de proximité d'utilité sociale
- Animation du territoire, implication des habitants
- 60% du budget, 5 000 € maximum et 300 € minimum
- Dépôt en ligne 3 mois avant l'événement

## **INVEST'ASSO**

- Aide à l'investissement > 500 € (acquisition de matériel informatique, véhicule, mobilier, etc.)
- 75% de l'achat, 8000 € maximum et 800 € minimum
- Dépôt en ligne tout au long de l'année, devis et factures à joindre

# LES AIDES PUBLIQUES LA DRAC GRAND EST

## ***Positionnement :***

- Innovation artistique
- Création
- Circulation des artistes et des œuvres
- Education artistique et culturelle
- Professionnalisation des acteur.rice.s

***Interlocuteur.rice.s :*** Jean Verne, Aurélie Roguin, Florence Forin (conseiller-e-s musique et danse)

***Dépôt des dossiers :*** variable

# LES AIDES PUBLIQUES LA DRAC GRAND EST

## **L'AIDE AU PROJET MUSIQUE (Création ou reprise)**

- Démarche originale
- Première représentation et première série de diffusion sur la saison
- Au moins 3 représentations
- Vidéo de 5 à 8 minutes à fournir (commission d'experts)

**Dépôt des dossiers** : 30 septembre N – 1

## **L'AIDE AU FESTIVAL**

- Avoir réalisé au moins deux éditions préalablement
- Programmation professionnelle

**Dépôt des dossiers** : 31 août N – 1

# LES AIDES PUBLIQUES LA DRAC GRAND EST

## LE CONVENTIONNEMENT

- Aide sur 2 à 4 ans 20 000 à 50 000 € / an
- Au moins 2 créations et 20 / 50 / 70 représentations sur les 2 / 3 / 4 dernières années + de même pour les suivantes
- Avoir des partenaires réguliers de production

***Dépôt des dossiers*** : 30 juin N – 1

# LES AIDES PUBLIQUES LA DRAC GRAND EST

## **APPEL À PROJET POLITIQUE DE LA VILLE**

- 30 novembre
- Projets artistiques en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- Contact : Pierre Vogler

## **AUTRES APPELS À PROJET**

- Culture, santé et handicap pour des projets artistiques en milieu médico-social (31 mai)
- Résidence artistique en milieu scolaire (13 avril)
- Culture et justice (31 octobre)

# LES AIDES PUBLIQUES

## **LE FONPEPS**

(JUSQU'AU 31/07)

### **AIDE A L'EMPLOI DU PLATEAU ARTISTIQUE DES SPECTACLES DIFFUSES DANS LES SALLES DE PETITE JAUGE (< 300 places)**

- 1 an d'existence
- Cachet min. : 115,80 € brut (CDDU et BDP à fournir)
- PV commission de sécurité lieu d'accueil → **plus à fournir actuellement**
- Preuve CA < à 1 millions d'€

### **AIDE A L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE L'EDITION PHONOGRAPHIQUE**

- 1 an d'existence et être soumis à l'IS
- Cachets convention collective de l'édition phonographique
- De 25% à 60% de la masse salariale en fonction du nombre d'artistes
- Preuve CA < à 1 millions d'€
- A fournir : BDP, CDDU, feuilles d'émargement

LES AIDES PUBLIQUES  
**LE FONPEPS**  
(JUSQU'AU 31/07)

## **GIP Cafés Culture**

- Cafés, bars et restaurants employeurs d'artistes
- Embauche via GUSO
- Cachet minimum : 105,53 € brut (Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant Privé)
- Prise en charge de 39% à 65% de la masse salariale

# LE FORMULAIRE CERFA

# RESSOURCES

- <https://www.strasbourg.eu/demande-subvention-projet-culturel>
- <https://www.alsace.eu/aides-et-services/culture-et-patrimoine/soutien-projets-artistiques/>
- <https://www.grandest.fr/aides/>
- <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/aides/subventions>
- <https://www.asp-public.fr/aides/fonpeps-dispositif-de-soutien-emploi-du-plateau-artistique-de-spectacles-vivants-diffuses-dans-des>
- <https://gipcafescultures.fr/aide>

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Le Centre National de la Musique  
(CNM)

<https://cnm.fr/aides/>

# LE CNM

## MISSIONS & ACTIVITÉS :

- Soutenir les auteurs, compositeurs, artistes et les professionnels qui les accompagnent pour leur permettre d'aller à la rencontre de tous les publics, en France et à l'international.
- Observations et études
- Conseil, accompagnement, formation
- Aides financières
- Commissions mensuelles

# LE CNM

## **CRITERES GENERAUX :**

- Affiliation obligatoire
- Structure ayant 1 an d'activité minimum
- Subventions publiques (dont CNM)  $\leq 50$  % du budget global
- Recettes propres significatives
- Diversité et égalité F/H
- Développement durable

# LE CNM

## **AIDE A LA CREATION, PRODUCTION ET DIFFUSION :**

- 5 représentations confirmées minimum
- Au maximum 1/3 des représentations peuvent avoir eu lieu dans les six mois précédant la date limite de dépôt du dossier
- Se dérouler en France ou sur les territoires francophones européens (un maximum de trois dates se déroulant sur des territoires frontaliers pourront être intégrés au planning)

# LE CNM

## **AIDE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL :**

### ***Actions soutenues (sur 1 ou plusieurs territoires) :***

- prospection et rencontres avec des partenaires
- voyage promotionnel, promotion & marketing
- prestations live en tournée et hors tournée
- sessions d'écriture

# LE CNM

## **AIDE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL :**

- Avoir un phonogramme disponible sur 2 plateformes de streaming légales
- Avoir un minimum de 1000 followers sur une plateforme de streaming et 1000 followers sur un réseau social

# LE CNM

## **AIDE A LA PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE :**

- Détenir les droits sur les enregistrements (*master owner*)
- Au moins cinq titres et/ou l'ensemble des titres doit être d'une durée supérieure à 20 minutes
- Au moins 50 % d'oeuvres dont le master n'est pas encore commercialisé
- Bénéficier d'une distribution commerciale, physique ou numérique hors agrégateurs
- Fonds propres > 50 % du budget total

# LE CNM

## AIDES TRANSVERSALES :

- **Aide au projet en faveur de l'égalité femmes/hommes** : projets liés à l'égalité Femmes Hommes ou à la prévention des violences sexistes et sexuelles
- **Aide au projet en faveur de la transition écologique** : actions structurantes ou formation, accompagnement
- **Soutien à l'innovation** : innovation technologique ou de service, de nature à créer de la valeur au bénéfice des professionnels de la musique

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Les aides des Organismes de Gestion  
Collective (OGC)

**PRÉAMBULE :**  
RAPPEL DES PRÉALABLES REQUIS POUR FAIRE  
UNE DEMANDE D'AIDE

**LE DEMANDEUR :**

- Structure juridique (association ou société), code APE, respect des normes juridiques, professionnelles et de sa convention collective, licence d'entrepreneur de spectacles

**LE DISPOSITIF :**

- Missions de l'organisme, critères (demandeur et projet), montant max et dépenses éligibles, documents à fournir, calendrier

## **PRÉAMBULE :** RAPPEL DES PRÉALABLES REQUIS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE

### **LE PROJET :**

- Le formuler : Objectif(s), contenu, déroulement, acteurs, partenariats, moyens mis en œuvre
- Le chiffrer : estimer les dépenses, les recettes et les apports en nature
  - ⚠ Un budget prévisionnel doit être équilibré, dépenses = recettes
  - ⚠ Chiffrer au plus proche de la réalité et conserver le détail des calculs
  - ⚠ Une aide ne finance jamais l'intégralité d'un projet (15 à 50% du budget global en moyenne)
- Penser au bilan

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (OGC)

## MISSIONS DES OGC

- Gestion des droits d'auteurs et des droits voisins : perception auprès des utilisateurs et répartition auprès des associés (auteurs, artistes interprètes, producteurs)
- Une partie des redevances dédiée à des actions d'aide aux projets

## LES PRINCIPAUX OGC DANS LE SECTEUR MUSICAL

- SACEM : Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
  - SPEDIDAM : Société de Perception et de Distribution des Artistes Interprètes Musique
  - ADAMI : Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes
  - SCPP : Société Civile des Producteurs Phonographiques
  - SPPF : Société des Producteurs de Phonogrammes en France
- ⚠ Adhésion SCPP ou SPPF

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (OGC)

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Direction de l'action culturelle et chargé.e.s de mission
- Plusieurs commissions par an
- Commissions de professionnel.le.s issu.e.s du secteur d'action de l'OGC

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (OGC)

## CRITERES GENERAUX

- Stratégie de développement
- Capacité à générer des recettes propres, investissement du producteur et/ou de partenaire(s) coproducteur(s)
- Entourage professionnel (réseaux, collaborateurs)
- Présence sur internet : réseaux sociaux, streaming
- Ventes d'albums, de titres
- Plan promotionnel (notamment visibilité pour les financeurs)

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Les aides à l'enregistrement

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE

## **AIDES A L'ENREGISTREMENT**

### **SACEM : AIDE A L'AUTOPRODUCTION MUSIQUES ACTUELLES**

- Pour un auteur-compositeur (personne physique)
- Première ou deuxième autoproduction
- 5 titres minimum
- Intégrer un volet audiovisuel pour sa promotion (clip, EPK et/ou livestream, captation)
- Avoir un environnement professionnel
- Aide forfaitaire de 6 000 €
- Sortie dématérialisée : contrat de distribution
- Sortie physique : 250 exemplaires min. réservés à la vente + règlement de la SDRM
- Dépôt dans les 6 mois après la sortie ou la mise en ligne

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE AIDES A L'ENREGISTREMENT

## **ADAMI : AIDE A L'ENREGISTREMENT ET A SA PROMOTION**

### ***Adhésion artiste obligatoire***

- Au moins 12 mois d'existence de la structure
- 50 % des artistes-interprètes : avoir touché 300 € de l'ADAMI durant les 5 dernières années + avoir déjà enregistré au moins 10 titres ou 40 minutes
- Avoir un contrat de distribution physique ou numérique hors agrégateur
- 5 titres ou 20 minutes min.
- Dépôt avant fin de l'enregistrement
- Contrat de distribution direct : 20 000 € max + aide sur enregistrement, promotion et image OU licence avec un label : 12 000 € max + aide sur enregistrement et image
- 1/3 des dépenses max.
- Subvention  $\leq$  40 budget global
- A fournir : devis des dépenses de promotion, contrats d'enregistrement

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES A L'ENREGISTREMENT**

## **SCPP - AIDE A L'ENREGISTREMENT (album ou EP)**

**Adhésion obligatoire** : au moins 5 phonogrammes déposés + distribution ou contrat de licence avec un producteur bénéficiant lui-même d'un contrat de distribution + 150 €

- Max. 50 % des rémunérations artistiques et techniques, des frais techniques et frais annexes
- Au minimum 4 titres différents et inédits ou 30 minutes
- Bénéficiaire d'une distribution physique commerciale (contrat de distribution ou contrat de licence)
- Apport du producteur et/ou coproducteur(s)  $\geq 50$  % du montant du budget total
- Dépôt : commissions mensuelles (calendrier en ligne)
- A fournir : factures, BDP (bilan)

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE AIDES À L'ENREGISTREMENT

## SPPF - AIDE A L'ENREGISTREMENT

**Adhésion obligatoire** : au moins 5 phonogrammes déposés + distribution ou contrat de licence avec un producteur bénéficiant lui-même d'un contrat de distribution

⚠ Budget inférieur au prévisionnel : annulation de la subvention

- 40% max. du budget
- Au moins 3 titres inédits
- Avoir déjà produit 1 album distribué (hors agrégateurs)
- Bénéficiaire d'une distribution commerciale au niveau national
- Apport du producteur  $\geq$  50% du budget
- Dépôt : 4 semaines avant la date de la commission (calendrier en ligne)
- A fournir : factures, BDP, attestations organismes sociaux (bilan)

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Les aides à la création et/ou  
à la diffusion

## LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE AIDES A LA CREATION ET / OU A LA DIFFUSION

### **SACEM : TOUS EN LIVE – CAFE & RESTAURANT** (jusqu'au 30/11/22)

- Demande portée par un établissement type bar, restaurant, hôtel
- 3 dossiers / an
- Concert au répertoire majoritairement composé d'œuvres originales
- Artiste membre de la SACEM
- 250 € / concert
- Dépôt au plus tôt avant le concert

## LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES A LA CREATION ET / OU A LA DIFFUSION**

### **SACEM : TOUS EN LIVE – CLUB & DISCOTHEQUE** (jusqu'au 30/11/22)

- Demande portée par un établissement type clubs, discothèques, bars dansants
- 3 dossiers / an
- Concert au répertoire majoritairement composé d'œuvres originales
- Artiste membre de la SACEM
- Organisation de 5 concerts minimum : 2 000 € / Organisation de 10 concerts minimum : 5 000 €
- Dépôt au plus tôt avant le 1er concert

LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE  
**AIDES A LA CREATION ET / OU A LA  
DIFFUSION**

**SACEM : AIDE AUX GRANDES FORMATIONS JAZZ**

- 5000 €
- Au moins 8 musiciens
- 5 concerts par an
- Compositions originales inscrites au répertoire de la SACEM
- Dépôt de janvier à mars

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE AIDES A LA CREATION ET / OU A LA DIFFUSION

## **SPEDIDAM : AIDE A LA CREATION ET A LA DIFFUSION**

- Maximum 35% de la masse salariale globale des artistes interprètes
- 6 dates min. sur 6 mois max. + 6 répétitions max.
- Minimas : 110 € en répétition et 165 € en live
- Au moins 6000 € de masse salariale
- Marge de tolérance de 10% de différence entre prévisionnel et réalisé, sinon proratisation
- Dépôt : commissions mensuelles, 1<sup>ère</sup> date de concert après la commission
- A fournir : au moins un contrat de cession signé + modèle de contrat d'engagement, puis FDP et supports de communication (logo)

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES A LA CREATION ET / OU A LA DIFFUSION**

## **ADAMI : AIDE A LA PRODUCTION DE CONCERT**

*Pas d'adhésion obligatoire – structure*

- 40% salaire brut et 20 000 € max
- Aide automatique sur budget réalisé
- Au moins 3 artistes
- 4 dates sur 9 mois et chaque représentation doit bénéficier d'une contrepartie financière
- Création : 10 services ou 5 cachets (6 ou 3 pour le jazz) dans les 4 mois avant la première date
- Diffusion, reprise : pas de nb de répétition minimum, mais avoir déjà joué 3 représentations en conditions pros
- Salaire compris entre les minima syndicaux et 300 € brut par cachet
- Dépôt : au plus tôt 4 mois et au plus tard 1 mois avant la première représentation
- A fournir : Modèle de contrat d'engagement

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES A LA CREATION ET / OU A LA DIFFUSION**

## **SPEDIDAM : AIDE AUX DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX**

- 65 % des déplacements internationaux sans retour par la France
- Europe : plafond de 600 € par personne / Reste du monde : plafond de 1 200 € par personne
- Minimas : 110 € en répétition et 165 € en live
- 12 artistes max.
- Frais de transport payés par la structure
- A fournir : lettres d'invitation d'au moins 3 lieux différents + un devis frais de déplacement, puis FDP, facture et supports de communication (logo)

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Les aides au showcase et  
à la 1<sup>ère</sup> partie

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES SHOWCASE ET 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE**

## **SCPP & SPPF : AIDE AU SHOWCASE**

- Être adhérent ou en licence avec un label adhérent
- Aide à la location de salle : remboursement de 80 %
- Aide automatique
- Salles conventionnées
- 1 seule aide par album
- Avoir sorti un album ou 1 EP 6 mois max. avant le concert ou mois suivant

## LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES AU SHOWCASE ET 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE**

### **ADAMI : AIDE A LA PREMIÈRE PARTIE**

- 70 % des salaires bruts + 200 € par date pour transports et 6000 € max.
- Aide exclusive
- Dépôt au plus tôt 4 mois et plus tard 15 jours avant la 1<sup>ère</sup> représentation.
- 3 représentations min. sur 9 mois
- 20 à 30 minutes de concert
- Salles de plus de 350 personnes

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Les aides au clip

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES AU CLIP**

## **SCPP : AIDE LA VIDEOMUSIQUE**

- Max. 70 % du budget de production HT
- Extrait d'un album qui génère des droits voisins en France
- Extrait d'un disque de minimum 4 titres différents et inédits ou 30 minutes inscrit à la SCPP
- Bénéficiaire d'une distribution physique
- A fournir : factures (bilan)

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES MUSIQUE A L'IMAGE & CLIP**

## **SPPF : AIDE LA VIDEOMUSIQUE**

- 40% du budget et 25 000 € max.
- Extrait d'un album qui génère des droits voisins en France
- Avoir commercialisé un album
- Bénéficiaire d'une distribution physique
- Commission avant la 1<sup>ère</sup> diffusion

# FINANCER SON PROJET MUSIQUES ACTUELLES

Les aides à la promotion et  
à la communication

## LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES PROMOTION & COMMUNICATION**

### **SPEDIDAM : AIDE A LA REALISATION D'UN EPK (ou aide à la promotion par l'image)**

- Plafond de 2 500 €
- Objet audiovisuel réalisé par une structure professionnelle
- Rémunération des artistes
- Réalisation postérieure à la date de commission
- A fournir : devis réalisation, extrait audio, extrait audiovisuel, puis facture, BDP, feuilles de présence et supports de communication (logo)

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE

## **AIDES PROMOTION & COMMUNICATION**

### **ADAMI - AIDE LA PROMOTION D'UN ENREGISTREMENT**

#### ***Adhésion artiste obligatoire***

- Au moins 12 mois d'existence de la structure
- 80% des dépenses liées à la promotion (attaché.e de presse, achat d'espaces publicitaires, fabrication d'exemplaires promo, EPK), plafonnée à 8 000 €
- Aide exclusive (pas d'autre demande possible)
- Avoir un contrat de distribution simple (pas de licence)
- Dépôt avant la sortie commerciale de l'album ou EP concerné
- A fournir : devis des dépenses de promotion, attestation SDRM

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES PROMOTION & COMMUNICATION**

## **SCPP - AIDE MARKETING**

### ***Adhésion structure obligatoire***

- 50 % du budget total et 20 000 € max.
- Avoir un contrat de distribution physique et avoir commercialisé un 1<sup>er</sup> album
- Dépenses minimum : 15 000 € (5 000 € en jazz et musique trad.)
- Dépôt avant ou 1 an max. après la date de commercialisation de l'album

# LES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE **AIDES PROMOTION & COMMUNICATION**

## **SPPF - AIDE MARKETING**

### ***Adhésion structure obligatoire***

- 40 % du budget total et 35 000 € max.
- Avoir un contrat de distribution physique
- Dépenses minimum : 15 245 € (10 000 € en jazz)
- Dépôt après la date de commercialisation de l'album

# SYNTHÈSE DES AIDES DES OGC

## Aide au disque :

*Adhésion structure  
obligatoire : SCCP ou  
SPPF*

*Adhésion artiste obligatoire :  
SACEM, ADAMI*

## Aide aux déplacements internationaux :

*Sans adhésion  
structure :  
SPEDIDAM*

## Aide au showcase et

### 1ère partie : Adhésion

*structure obligatoire :  
SCCP ou SPPF*

*Adhésion artiste obligatoire :  
ADAMI*

## Aide à la création et/ou à la diffusion :

*Adhésion structure obligatoire :  
SPPF*

*Adhésion artiste obligatoire :  
SACEM*

*Sans adhésion structure :  
SPEDIDAM, ADAMI*

## Aide à la promo et à la comm. :

*Adhésion artiste obligatoire :  
ADAMI*

*Sans adhésion structure :  
SPEDIDAM*

*Adhésion structure obligatoire :  
SCCP ou SPPF*

## Aide au clip ou musique de film

*: Adhésion structure  
obligatoire : SCCP  
ou SPPF*

# RESSOURCES

- <https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide>
- <https://spedidam.fr/aides-aux-projets/nous-vous-accompagnons/#pour-beneficier-dune-aide>
- <https://www.adami.fr/que-fait-ladami-pour-moi/cherche-financement-projet-artistique/>
- <https://www.scpp.fr/fr/Pages/presentation-aides.aspx>
- <https://www.sppf.com/subventions/>